



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-huitième session

Bonn, 3-14 juin 2013

Point 14 de l'ordre du jour

**Programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés
de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie
des pays développés parties**

**Programme de travail sur la clarification des objectifs
chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble
de l'économie des pays développés parties**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a engagé le programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la décision 1/CP.18. Il s'est appuyé sur les observations communiquées par les Parties¹.

2. Le SBSTA a accueilli avec intérêt les renseignements qui avaient été échangés à l'occasion de la rencontre consacrée, en marge de la session, aux objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties et a remercié l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Centre du Sud et le World Resources Institute pour leurs exposés. Il a exprimé sa reconnaissance aux Parties qui avaient partagé des informations et présenté leurs points de vue. Le SBSTA a noté que les cofacilitateurs avaient établi, sous leur propre responsabilité, une note² dans laquelle figuraient leurs réflexions concernant les consultations officielles tenues pendant la session. La note ne contenait pas d'énumération exhaustive des questions et des solutions évoquées, n'avait pas été négociée par les Parties et ne faisait pas apparaître les conclusions des Parties. Les Parties souhaiteront peut-être étudier cette note en vue de la poursuite du débat à la trente-neuvième session du SBSTA (novembre 2013).

3. Le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-neuvième session, en vue de rendre compte à la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session (novembre 2013) de l'état d'avancement du programme de travail dont il est question au paragraphe 1 ci-dessus.

¹ FCCC/SBSTA/2013/MISC.3 et Add.1.

² <http://unfccc.int/7613.php>.